



**BULLETIN D'INFORMATION N° 23**

Juillet 2004

Communauté de Communes du Val d'Argent

# Sur les Rives du Rombach

**Dans ce numéro :**

- Bilan 2003 et Projets 2004.
- Le rapport annuel 2003 sur l'eau et l'assainissement.
- Les décisions du conseil municipal.
- Histoire : Le cercle catholique.
- Les événements marquants.
- Page « environnement »
- Les rubriques habituelles.



## AU SOMMAIRE

Sommaire et domaine de compétence des adjoints	page 2
Le mot du maire	page 3
Le bilan financier de 2003	page 4
Les investissements réalisés en 2003	page 5
Les budgets primitifs de 2004	page 6
Les investissements prévus en 2004	page 8
Rapport 2003 sur l'eau et l'assainissement	page 11
Histoire : Le cercle catholique (2 <sup>ème</sup> partie)	page 12
La vie paroissiale	page 14
Les décisions du conseil municipal	page 15
Les tarifs des services communaux	page 24
Les événements marquants	page 26
Informations diverses	page 28
Page « Environnement » et maisons fleuries	Page 31
Nos joies, nos peines	page 32

## DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1er adjoint	Robert STOUVENOT	Finance, Gros travaux, Camping, Associations
2ème adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Cadre de Vie, Documents d'Urbanisme
3ème adjoint	Richard MARCHAL	Services Techniques, Eau Assainissement, Voiries
4ème adjoint	Mireille BOUBEL	Social, Fêtes, Scolaire

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

### OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h et de 13h à 17h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 <sup>er</sup> samedi du mois	de 8h à 12h



Un « prêt à poster » à l'effigie de Rombach le Franc disponible à La Poste

## LE MOT DU MAIRE

Une année s'est écoulée depuis le dernier bulletin et depuis quelques temps, les années se suivent et se ressemblent au niveau de notre village.

- En effet, notre croissance démographique est régulière au fil des ans et nous dépassons assez largement les 900 habitants.
- Les investissements prévus en 2004 sont à nouveau très conséquents et dépassent le million d'euros. Trois secteurs sont concernés avec la poursuite de la pose d'enrobé sur les chemins, des travaux d'assainissement avec la pose du collecteur vers Sélestat et la réhabilitation du collecteur dans le village et le développement du camping « Les Bouleaux » avec la mise en place d'habitations légères de loisir pour la saison prochaine.
- Coté forêt, il n'y a guère d'évolution favorable. Après la tempête et une année 2003 très sèche, 2004 connaît des attaques de scolytes importantes sur les épicéas. De nombreux sapins sont secs et le marché reste très morose. Nous espérons néanmoins équilibrer les comptes forestiers mais sans plus !

En continuité d'une politique de réouverture des espaces agricoles avec quatre améliorations pastorales, la création d'une association foncière pastorale de 50 hectares sur la route de la Hingrie est envisagée en 2004.

Nous poursuivons également nos efforts dans le domaine du fleurissement et des ravalements de façades. Nous donnons cette année la priorité aux projets situés de l'entrée du village jusqu'à Hargoutte avec une aide de la part du département et de la communauté des communes de 50% sur les parties donnant sur la voirie. L'aide est limitée à 1000 €. Six opérations sont ainsi prévues. La commune apporte par ailleurs 10% limité à 300 € pour chaque ravalement.

Une nouveauté avec l'arrivée du marché de Noël à Rombach. Ce marché est organisé par l'association des commerçants, artisans et prestataires de services. Il se tiendra sur le parvis de l'église où vingt maisonnettes seront montées pour l'occasion. Un défi sera relevé avec la réalisation de la plus longue bûche de Noël. Un appel est lancé à toutes les bonnes volontés pour que ce marché soit une réussite.

Que ce soit au niveau local, départemental ou régional, le but à atteindre pour tout élu est le même : « Faire en sorte que la vie soit la plus agréable possible et que chacun puisse s'épanouir pleinement dans son environnement et dans son cadre de vie ».

A toutes et à tous, prenez plaisir à être des acteurs de la vie de votre village, profiter pleinement des animations estivales et, pour les privilégiés, de ces quelques semaines de repos.

Mes derniers propos iront à Evelyne BOUTONNET, notre directrice d'école, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Merci pour ces 34 années (un record) passées à instruire et à éduquer plusieurs générations de Rombéchants.

A toutes et à tous, bonne lecture et bonnes vacances !

Jean-Luc Fréchar  
Maire de Rombach le Franc

# LE BILAN FINANCIER DE 2003

**1 420 100 € de prévision en dépense, tous budgets confondus,  
 1 101 605 € réalisés dont 389 610 € pour des travaux d'investissement,  
 1 454 000 € de prévision en recette,  
 1 250 510 € réalisés soit un excédent de 148 905 €.**

D'un excédent prévisible de 33 900 €, les comptes de 2003 se soldent par un excédent global de 148 905 €.

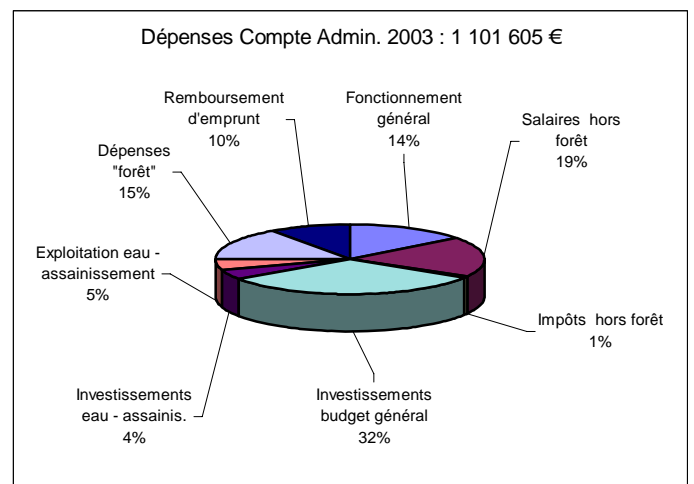
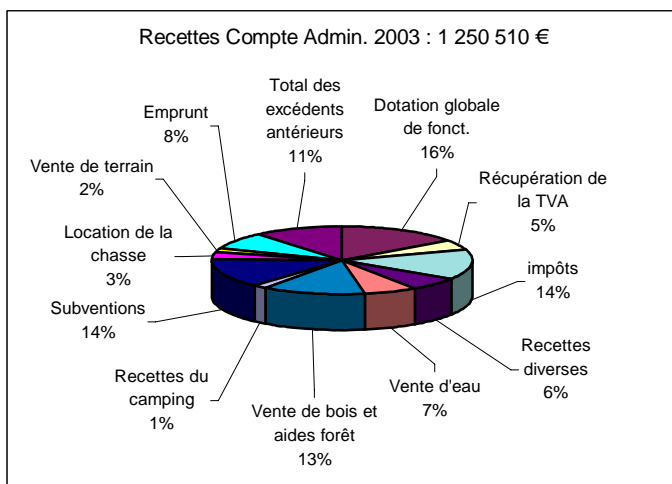
Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de 200423.73 €. Le besoin de financement pour couvrir les dépenses d'investissement est de 88 062.94 € soit un excédent réel de 112 360.79 €. Au niveau des résultats, on retiendra :

- Une augmentation des charges de personnel suite à l'intégration d'un emploi jeune (auparavant aidé financièrement par l'état pour 15 000 € par an) aux services techniques.
- Un remboursement important d'un emprunt 50 000 € sur 3 ans consécutif à la tempête de 1999.
- Un budget « forêt » en léger excédent.
- 341 270 € d'investissement dont 260 000 € au titre de la voirie communale.

Le **compte administratif du budget eau - assainissement** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 34 577.70 €. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour 55 658 €
- des ventes d'eau pour 83 324 €
- les 1<sup>ère</sup> dépenses du raccordement sur Sélestat pour 48 000 €
- le remboursement des derniers emprunts pour 25 000 €

Par ailleurs, le **budget CCAS** dégage un excédent de 1966 €.



# LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES EN 2003

<i>PROGRAMMES</i>	<i>Dépenses prévues</i>	<i>Dépenses réalisées</i>
Chemin Cheval Poirier	20000	21789.33
Parking rue de Gaulle	7600	8308.08
Pont ZA (zone d'activités)	46000	45337.01
Chemin de la Grand Goutte	70000	66083.16
Chemin de Pierreusegoutte	95000	94330.93
Rue du Moulin	10000	11191.35
Achat de terrain	5000	365.88
Rue de la Vaurière	12000	11577.28
<b>TOTAL VOIRIE</b>	<b>270600</b>	<b>258983</b>
WC école maternelle	30000	2188.68
Chapelle "Bon secours"	15000	17427.51
Mobilier salle musique		2042.25
<b>TOTAL BATIMENT</b>	<b>58500</b>	<b>21658.44</b>
Outillage	2000	2348.56
AFUa	4000	3974.61
Mobilier	3000	742.00
Reliures des registres état civil	1000	419.79
Mise à jour de logiciels informatiques	2300	2565.42
<b>TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS</b>	<b>31900</b>	<b>10050.38</b>
Eclairage public	49000	6785.76
Amélioration pastorale	5000	4057.27
Mobilier urbain	3000	2517.21
Eclairage de Noël	2000	3359.92
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE</b>	<b>72600</b>	<b>16720.16</b>
Voirie camping	8400	9013.66
<b>TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR</b>	<b>10400</b>	<b>9013.66</b>
Plants forestiers	2000	641.60
Chemins forestiers	28000	24207.00
<b>TOTAL FORET</b>	<b>30000</b>	<b>24848.6</b>

Tous ces investissements se chiffrent à 341274 €. A cela s'ajoutent les remboursements d'emprunt pour 71 275 € au budget général et pour 24 384 € au budget eau assainissement.

Pour réaliser ces investissements, nous avons bénéficié de 80700 € de subvention du conseil général du Haut Rhin (voiries et bâtiments), de 9500 € du conseil régional (bâtiments), de 2850 € de l'état (chemins ruraux et forestiers), de 4588 € de l'Europe et de 18952 € de la communautés de communes (pont d'accès à la ZA). Un emprunt de 153000 € était prévu. Il n'a été réalisé qu'en partie pour 100000 €, ce qui porte la dette par habitant à 379 €.

# LES BUDGETS PRIMITIFS DE 2004

**1 739 450 € de dépenses, tous budgets confondus**  
**1 771 000 € de recettes soit un excédent prévisible de 31 550 €**  
**avec 1 046 900 € de travaux d'investissement programmés dont 277 000 € de travaux d'assainissement.**

## Le budget général 2004

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **800 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **140 000 €** et des dépenses imprévues pour **24 450 €**

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **800 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **112 000 €**

Les prévisions en d'investissement s'équilibrent à **890 000 €**.

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, on peut signaler que les impôts sur les ménages reviennent avec la mise en place de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) en totalité à la commune. Les taux communaux cumulent les taux intercommunaux. En revanche, la totalité de la taxe professionnelle est dorénavant perçue par la communauté des communes
- Un produit fiscal attendu constant à 144 500 €
- Un budget prévisionnel de l'exploitation forestière de 189 350 € affichant un léger déficit avec 180 000 € de prévision de vente de bois compte tenu du paiement sur 2004 de 20 000 € de frais d'exploitation de 2003.
- Suite à l'intégration d'un emploi jeune dans les effectifs, la masse salariale est augmentée d'environ 15 000 € correspondant à la participation de l'état sur les emplois jeunes
- Des investissements très importants sont prévus pour 769 900 € dont 330 000 € de travaux de voirie sur les chemins et 300 000 € pour la mise en place d'HLL au camping.
- Un emprunt de 121 000 € dont 53 000 € de report de 2003 et 50 000 € de préfinancement de la TVA sur les HLL soit seulement 18 000 € de prévision d'emprunt nouveau. Avec ces emprunts, la dette par habitant passerait à 500 €; ce qui reste très raisonnable surtout avec les taux actuels qui sont relativement bas.
- La vente des terrains de l'AFUa pour 50 000 €
- Des aides escomptées pour 470 500 € et 57 500 € de récupération de T.V.A.



De nouvelles fenêtres et des volets en bois à la maison forestière

## Le budget eau assainissement 2004

Il s'équilibre à **130 000 €** en section d'exploitation dont **35 000 €** de prélèvement pour investissement et à **340 500 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Une redevance d'eau et d'assainissement communale par m<sup>3</sup> sans augmentation depuis de nombreuses années.
- Une baisse sensible de la redevance à l'agence de bassin.
- Des investissements pour **277 000 €** concernant le raccordement sur Sélestat et l'assainissement des rues de l'église et de Pierreusegoutte.
- Un emprunt de **208 000 €** pour couvrir ces investissements dont **72 000 €** pour pré financer la récupération de la T.V.A.

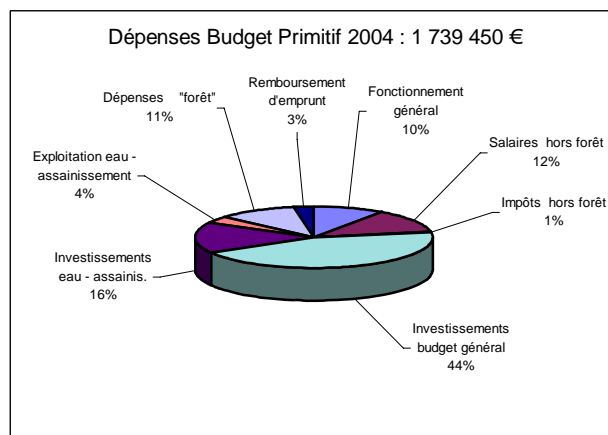
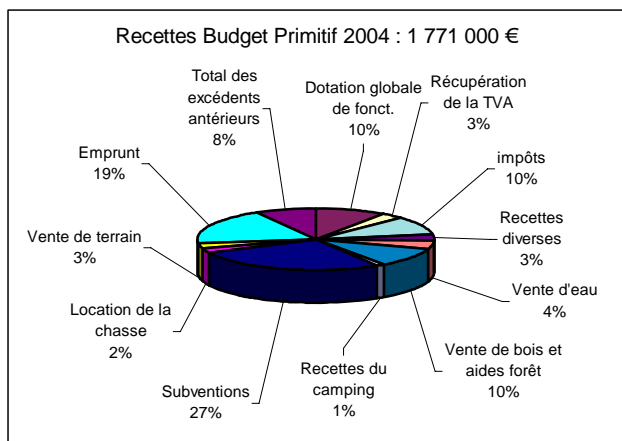
La dette par habitant est actuellement de **0 €** Avec cet emprunt, la dette par habitant passera à 160 €

### Le budget CCAS 2004

Le montant de ce budget est de 4000 € dont 1000 € de prévision d'aide aux personnes en difficulté. Comme chaque année, la grande partie de ce budget est consacrée aux actions en faveur de nos anciens.



Travaux d'assainissement à l'arrière de l'église permettant le raccordement de six habitations.



Démonstration de débardage par câble très utilisé dans les pays de l'Est



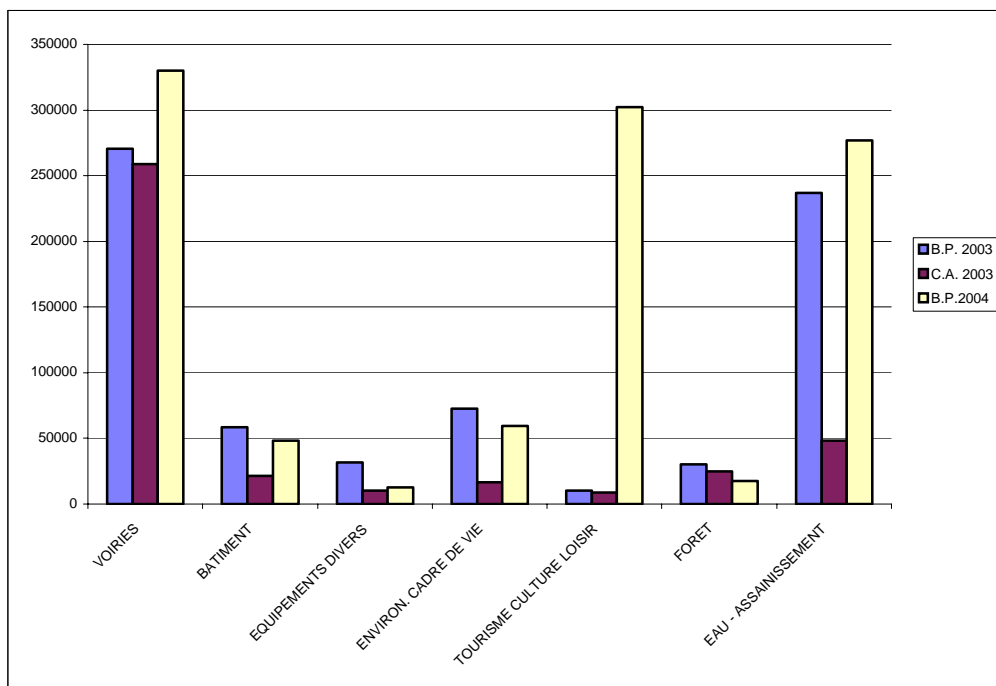
Elimination d'une plantation d'épicéas au col de Fouchy

## LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2004 ET LEURS COUTS

<b>PROGRAMMES</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Aides</b>
Rue de Pierreusegoutte	50000	12000
Chemin Voulhimont	115000	76000
Chemin Prérébois	105000	70000
Chemin de la Hingrie	20000	13000
Rue de l'église	30000	7500
Retournement rue des Beaux Champs	5000	
Achat de terrain	5000	
Pont ZA		3000
<b>TOTAL VOIRIE</b>	<b>330000</b>	<b>181500</b>
WC de l'école maternelle	30000	13500
Ravalement de la salle musique	5500	2500
Fenêtres et volets de la maison forestière	8000	3500
Espace « Raymond Hestin »	5000	
Chapelle "Bon secours"		2000
<b>TOTAL BATIMENT</b>	<b>48500</b>	<b>21500</b>
Outillage	2000	
Viabilité de l'AFUa	4000	
Reliures des registres d'état civil	1000	
Système informatique de gestion	5500	
<b>TOTAL EQUIPEMENTS DIVERS</b>	<b>12500</b>	
Amélioration pastorale	15000	9000
Aménagement du Rombach	4600	
Eclairage de Noël	4000	
Réseaux secs derrière église	10000	
Réseaux secs rue des Battants	10000	
Réseaux secs Pierreusegoutte	15000	
Travaux au cimetière	800	
<b>TOTAL ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE</b>	<b>59400</b>	<b>9000</b>
Matériels informatiques pour écoles	2000	
Achat de HLL au camping	300000	200500
<b>TOTAL TOURISME CULTURE LOISIR</b>	<b>302000</b>	<b>200500</b>
Plants forestiers	1500	
Chemins forestiers	13000	18500
Travaux de dépressage	3000	1500
<b>TOTAL FORET</b>	<b>17500</b>	<b>20000</b>
Raccordement sur Sélestat	120000	
Réhabilitation d'un collecteur rue Gal de Gaulle	36000	
Assainissement rue de Pierreusegoutte	50000	28000
Réseau AEP rue des Battants	31000	
Assainis et AEP derrière église	40000	10000
<b>TOTAL EAU - ASSAINISSEMENT</b>	<b>277000</b>	<b>38000</b>

Pour réaliser ces différents investissements qui se chiffrent à 769 900 € au budget général et 277 000 € en eau - assainissement, des emprunts de 121 000 € au budget général et de 208 000 € en eau – assainissement sont prévus. Par ailleurs, la vente des terrains rue de la Creuse des vignes est prévue pour 50 000 € et nous comptons sur 470 500 € d'aides principalement du conseil général du Haut Rhin et de l'Europe. Concernant les travaux d'assainissement, il s'agit principalement de report de travaux non réalisés en 2003.





## Commentaires

### 1. Travaux de voirie

- Poursuite de la pose d'enrobé sur les chemins desservant les écarts avec en 2003, les chemins de Pierreusegoutte et de la Grand Goutte. Cette année, les chemins de Prérébois, de Vourrogoutte – Voulhimont et de la Hingrie vers Barançon ont été recouverts d'enrobé. La pose d'enrobé est maintenant possible car le département ne plafonne plus les dépenses éligibles sur la base d'un bicouche comme par le passé. Cette année, avec une aide complémentaire de l'Europe et la récupération de la TVA, la part restant à la charge de la commune est de 43%. Ces chemins ne nécessitent plus d'entretien durant de longues années hormis le fauchage.



Chemin de Prérébois

- Par ailleurs, la rue de Pierreusegoutte et la rue de l'église pour la partie située



Chemin de la Hingrie

derrière l'édifice culturel ont fait l'objet d'un réaménagement complet avec l'enfouissement de la totalité des réseaux et la pose d'un collecteur d'assainissement.

- Des travaux forestiers d'élargissement et d'ouverture de piste dans le massif de la Hingrie sont également programmés. Ces travaux sont aidés à hauteur de 50% dans le cadre du contrat de plan « état - région » et seront réalisés en plusieurs tranches

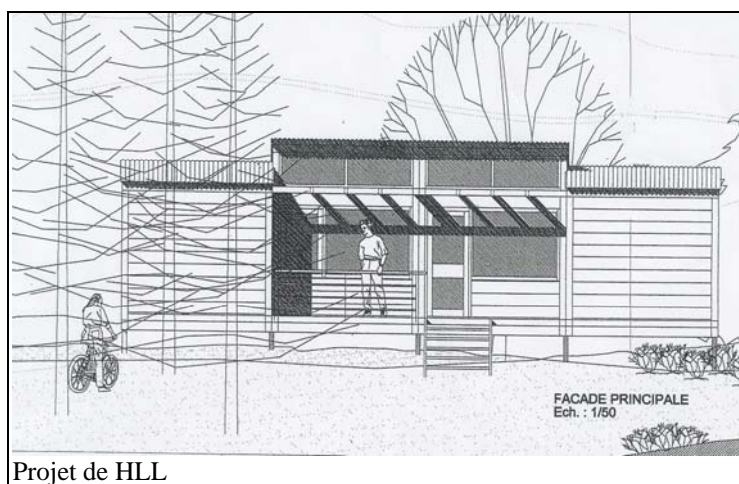
sur deux ou trois ans.

### 2. Travaux de bâtiments

- L'achèvement de l'agrandissement des WC de l'école maternelle est prévu durant les vacances d'été. Un programme de travaux sur la salle polyvalente sera élaboré fin 2004 avec le concours d'un architecte.

### 3. Equipements divers

- Le camping municipal « les Bouleaux » contribue fortement au développement touristique du village. Afin de diversifier l'offre en hébergement, d'augmenter le nombre de nuitées et de répondre à une demande de plus en plus forte, il est prévu d'installer des habitations légères de loisir selon le prototype initié par l'agence interrégionale du massif des Vosges. Ce projet est élaboré dans le souci d'une intégration harmonieuse dans l'environnement architectural et naturel existant. Le projet consiste à installer cinq unités de 4 personnes avec assainissement, mobiliers et divers équipements pour un montant de 251 484.75 € HT.



- La commune est équipée d'un système informatique de gestion du cadastre (SIG) depuis le début de l'année. Ce système est actualisé chaque année avec les données du cadastre. Il permet d'éditer des plans, de connaître en une seule opération l'ensemble des données concernant une parcelle cadastrale, de connaître rapidement tous les propriétaires d'un secteur donné, etc....
- La pose de candélabres rue du Général de Gaulle et route de la Hingrie prévue en 2003 n'a pu se faire car les aides de l'état sollicitées n'ont pas été attribuées par manque de crédit.
- Le raccordement des eaux usées sur Sélestat va se poursuivre prochainement avec la réalisation du tronçon ZI de Bois L'Abbesse – La Vancelle Gare. Restera à réaliser la partie longeant le contournement de Châtenois.



Travaux d'amélioration pastorale en cours

<b>L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT</b> <b>----- Rapport annuel 2003 -----</b>
--

### Bilan de la consommation

Nous avons consommé 34 933 m<sup>3</sup> en 2003 soit 96 m<sup>3</sup> par jour (en légère augmentation à 92 m<sup>3</sup> en 2002 lié à l'accroissement de la population). Les recettes en 2003 sont de 83 324 €. Les charges d'exploitation se chiffrent à 55 658 € dont 7171 € de participation à l'investissement de la station d'épuration de Sélestat.

Les remboursements d'emprunt pour 2003 se montent à 25 611 € dont 1 262 € de remboursement d'intérêts. Tous les emprunts concernant l'eau et l'assainissement sont à présent remboursés.

	<b>Années</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
Nombre d'habitants sur le réseau d'eau potable		786	804
Volumes d'eau facturés		35970	34933
Nombre d'habitants sur le réseau d'assainissement		668	684
Volumes d'eau soumis à la redevance d'assainissement		30341	29604
% redevance d'assainissement par rapport aux volumes		84.4	84.7
% redevance d'assainissement par rapport aux habitants		85.0	85.1
Volumes d'eau non facturés (WC public, bâtiments communaux)		3247	3082

### Production et état du réseau

En 2003 et suite à la sécheresse, deux fuites ont pu être réparées. Sans l'interconnexion des réseaux avec Lièpvre, nous aurions alors manqué d'eau. Après réparation, notre consommation est passée de 140 à moins de 100 m<sup>3</sup> par jour. C'était la première fois que nous passions sous la barre des 100 m<sup>3</sup> par jour. C'était d'autant plus important qu'avec la canicule, le débit des sources avait fortement diminué (80 m<sup>3</sup> pour la Hingrie et 50 m<sup>3</sup> pour la Vaurière soit un total de 130 m<sup>3</sup> par jour)

En 2003, 47805 m<sup>3</sup> sont sortis des réservoirs de la Hingrie et de la Vaurière et environ 1000 m<sup>3</sup> ont été prélevés sur Lièpvre durant la période de sécheresse. Le rendement du réseau (volume consommé / volume produit) est de 80% et va en s'améliorant.

	Débit moyen en sortie du réservoir de la Hingrie (m3/jour)	Soit une consommation moyenne de : (litre/jour/hab)	Débit moyen en sortie du réservoir de la Vaurière (m3/jour)	Soit une consommation moyenne de : ( litre/jour/hab.)	Consommation journalière totale (m3/jour)	Soit une consommation moyenne sur Rombach de : ( litre/jour/hab.)
En 2001	125	185	14	120	139	180
En 2002	120	170	19	155	139	167
En 2003	115	157	15	158	130	157

### Potabilité de l'eau distribuée

L'eau est de bonne qualité sur les deux captages (Vaurière et Hingrie). La qualité bactériologique est satisfaisante. Elle est douce et l'installation d'un adoucisseur rendrait l'eau agressive avec un risque de dissolution des métaux des conduites. La ressource en eau est bien protégée des apports en nitrates. (teneur inférieure à 6.1 mg/l avec une norme à 50 mg/l).

En 2003, toutes les analyses ont confirmé la potabilité de l'eau avec la conclusion sanitaire : « **L'eau respecte l'ensemble des exigences de qualité réglementaires et sanitaires. Elle peut être consommée par tous sans restriction d'usage** ».

### Les tarifs

Les tarifs communaux sont toujours stables. La redevance à l'agence de bassin diminue à nouveau sensiblement et passe 0.79 à 0.635 € par m<sup>3</sup>.

années	2002	2003	2004
Eau	0.9600	0.9600	0.9604
Assainissement	0.6100	0.6100	0.6100
redevance à l'agence de bassin	0.8390	0.7900	0.6350
redevance de prélèvement	0.0160	0.0160	0.0160
Redevance au fond national	0.0213	0.0213	0.0213
<b>total (prix au m3)</b>	<b>2.4463</b>	<b>2.3973</b>	<b>2.2423</b>
location semestrielle du compteur	4.1200	4.1200	4.1200

### **Le plan de zonage d'assainissement**

Ce plan de zonage est maintenant approuvé au niveau communal et fera l'objet prochainement d'une enquête publique durant laquelle chacun pourra s'exprimer au niveau intercommunal. Le plan sera alors annexé aux documents d'urbanisme officiels et sera opposable à tous.

**RAPPEL** : L'eau est distribuée avec une pression pouvant être supérieure à 10 bars. Aussi, pour tous travaux d'adduction d'eau, il est obligatoire d'utiliser du matériel homologué **16 bars**. Par ailleurs, vous devez protéger votre installation par un **réducteur de pression à 3 bars**. Sinon, vous risquez d'endommager vos équipements et de provoquer des fuites au niveau des appareils ménagers ou tuyauteries. **Un clapet anti-retour est également préconisé.**

## **Le Cercle Catholique St Louis ( de Couzagnes) (2<sup>ème</sup> partie)**

Quelques années après la fin de la guerre, une fracture sociale apparaît au sein du village. Quelles en sont les raisons ?

### **Les années fastes.**

Revenons quelques années en arrière. Dès 1912, une section de gymnastique du cercle catholique de jeunes gens nommée « AMICITIA » est créée. Les statuts sont adoptés le 20 août 1912. Parmi les objectifs, le cercle cherche à procurer à ses membres la culture de l'esprit, la formation de la volonté, du caractère et de la politesse par la discipline, l'éducation du cœur et du corps par des récréations honnêtes : théâtre, chant, jeux, gymnastique en s'interdisant toute politique.

Depuis le début, les 25 gymnastes assurés disposaient d'une salle appartenant au curé BAFFREY. Après la guerre, le cercle connaît, grâce aux versements de dommages de guerre qui permirent de nombreux investissements, une période faste avec la participation au 50<sup>ème</sup> anniversaire du cercle catholique de Ste Marie le 25 juin 1922, à la bénédiction des cloches de Ste Croix le 6 août 1922, au 30<sup>ème</sup> anniversaire du cercle de Ribeauvillé le 6 mai 1923, à la bénédiction du drapeau du cercle catholique St Antoine de Maisongoutte le 10 juin 1923, sans compter les différents concours de gymnastique.

### **Des idéaux différents.**

Entre temps et après le départ à la retraite du curé BAFFREY, on envisage de créer le 31 octobre 1922 l'association du « Cercle catholique St Louis ». Cette période est marquée par la montée du socialisme issu du monde ouvrier et par la séparation des pouvoirs avec l'église. L'idée de fonder un cercle « libre » affranchi de la tutelle du curé et qui garderait la propriété de l'immeuble est dans les airs. L'association est officiellement créée le 25 octobre 1923, le cercle est affilié par décision du commissaire général de la république en date du 6 novembre 1920 à l'« Avant Garde du Rhin » et est chargé, d'après ses statuts, de développer par l'emploi rationnel de la gymnastique et des sports et par la préparation militaire les forces physiques et morales des jeunes gens et de former de robustes et de vaillants soldats. Les statuts précisent également que toute discussion politique ou religieuse est interdite. Le curé ne fait plus partie du comité et les membres sont principalement des ouvriers. Joseph KELLER en est le premier président mais l'immeuble appartient toujours au curé BAFFREY.

Arrive le curé GERBER. Contrairement au curé BAFFREY qui était avant tout un homme simple, proche et aimé des habitants avec une fibre sociale sensible mais sans trop de rigueur administrative, le curé GERBER était lui assez éloigné de la société civile, d'un caractère plus opiniâtre et d'une grande rigueur à la fois administrative et religieuse. Sur un mémorandum écrit de sa main, le curé GERBER se demande : « est-il opportun, est-il prudent de laisser devenir le cercle de jeunes gens, en tant que cercle, propriétaire de l'immeuble ? ». Le curé GERBER se laissera une année de réflexion à s'informer et à réfléchir sur cette question brûlante. En janvier 1924, il pose la question au secrétaire général de la fédération des cercles catholiques qui lui répond : « Il ne faut à aucun prix laisser le cercle de jeunes gens devenir propriétaire. Ce serait aller au devant de difficultés certaines, surtout à une époque où sévit la crise de l'autorité et où l'esprit des lois laïques françaises s'efforce de s'infiltrer en Alsace ». Ce point de vue était couvert par l'évêché et c'est ce qui décida le curé GERBER, en février 1924, de créer une société civile.

### **Une période de tension va déstabiliser le village.**

S'en suivirent plusieurs mois de tractation avec la succession du curé BAFFREY et avec le groupe de jeunes gens. Mais un clash va se produire le 27 septembre 1924 lorsque le curé GERBER propose au cercle de jeunes gens de nommer deux membres majeurs pour faire partie de la société civile à créer. « Le cercle est à nous, clamait-on, nous constituerons seuls cette société civile ». Sur la remarque de la fédération des cercles catholiques, le ton monte d'un cran : « Ils n'ont rien à dire, ils n'ont pas donné un sou, c'est nous qui avons payé ». « Des difficultés ultérieures, il n'y en aura pas, nous voulons rester un cercle catholique, nous voulons le curé avec nous ». La réponse du curé GERBER fut immédiate. « Ce n'est pas au curé d'être avec vous mais à vous d'être avec le curé, ce qui n'est pas la même chose ». Le 19 novembre, le nouveau président du cercle, Jean BENOIT, démissionne et la société civile « Maisons des œuvres catholiques, Fondation curé BAFFREY » est créée le 19 décembre 1924 (et non 1923 comme mentionné dans la 1ère partie) et inscrite au tribunal de Ste Marie le 6 février 1925. Le président est Henri GERBER, curé. La créance de 1500 F et tous les frais sont payés par Aubin LAMOTTE, fabricant. La « Maisons des œuvres catholiques, Fondation curé BAFFREY » devient propriétaire du bâtiment le 27 février 1926.

### **Réquisition des instruments de musique et agrès de gym par les forces de l'ordre**

Dès lors, une scission apparaît entre les membres du cercle de jeunes gens. Certains n'étaient plus d'accord avec la doctrine de l' « Avant Garde du Rhin » et manifestaient des sentiments socialistes. La section de gymnastique périclita. Une deuxième musique se crée. Le 11 juillet 1927, tous les membres démissionnent et le cercle catholique est dissout. Mais dans la nuit du 11 juillet 1927, des membres, conduits par l'ancien moniteur de gym, dépouillent le cercle de tout le matériel et veulent fonder une nouvelle association, socialiste, appelé « L'égalité ». L' « Avant Garde du Rhin » portera l'affaire devant les tribunaux sous prétexte que le matériel lui appartenait et qu'il est dorénavant propriétaire de la Maison des Œuvres. Les objets enlevés seront saisis et récupérés en partie par les forces de l'ordre le 16 septembre 1927 par une journée de forte pluie, ce qui entrava l'opération. Le 1<sup>er</sup> février 1928, le tribunal se prononce en faveur de la Maison des Œuvres. L'affaire ne sera close que le 11 juillet 1928, soit un an après les faits.



La troupe de théâtre du cercle catholique

Pour mémoire, voici la liste des objets enlevés durant cette nuit de juillet 1927 :  
 2 barres fixes, 1 barre parallèle, 6 à 8 tapis de sol, 1 couple d'anneau, 1 cheval d'arçon, 3 poids, 5 tremplins.  
 5 trompettes, 6 à 8 clairons, 2 clairons basses, 1 trompette basse, 2 tambours, 1 grosse caisse, 1 cymbale.  
 30 chaises, 40 à 50 bancs, 6 tables, 1 armoire avec accessoires de théâtre, 1 fourneau, 20 bocks, 1 scie, 1 hache, 1 pelle, 6 fanions, 6 diplômes, 1 voiture de planches

Par ailleurs, le cercle accueille la 2<sup>ème</sup> classe de garçons durant les travaux d'installation du chauffage central à la mairie-école en 1926. En 1927, le dernier acompte de 2018.11 F au titre des dommages de guerre est versé. De 1934 à 1940, il hébergera les répétitions de musique.

Après la guerre, la chorale Ste Cécile y joue des pièces de théâtre, tantôt des drames très émouvants, tantôt des comédies les plus drôles. Dans les années soixante, les membres de la chorale remplacent le plancher de la scène attaqué par le champignon. Durant de nombreuses années, la fête de Noël pour les personnes âgées est organisée. Mais le bâtiment se dégrade et n'offre plus le confort nécessaire. En 1984, l'abbé Aloïse GARNIER et Raymond HESTIN, président du conseil de fabrique, propose à la municipalité et au maire Rémy SCHAEFFER de le rénover. Un projet de l'architecte HAXAIRE chiffré à 1 222 000 F sera validé en séance du conseil municipal du 14 septembre 1985. Il ne pourra être mené à terme suite à des difficultés financières consécutives à une baisse de revenus forestiers. Ce n'est que le 6 novembre 1987, sous l'impulsion du maire Raymond HESTIN et avec des propositions d'aménagement du comité des fêtes que le projet est lancé. Après quelques recherches sur le propriétaire, il est apparu que le bâtiment appartenait toujours à la société « Maison des Œuvres Catholiques, Fondation curé BAFFREY » et celle-ci a du être reconstituée. Raymond HESTIN est élu président et le terrain et le bâtiment sont rétrocédés à la commune afin que celle ci puisse entreprendre les travaux de restauration. Le bâtiment



Le cercle dans les années 1980

est rénové sous la houlette de l'architecte HAXAIRE de Sélestat avec de nombreux bénévoles. La nouvelle salle polyvalente sera utilisée pour la première fois le 14 juillet 1989 lors d'une exposition dans le cadre des festivités du bicentenaire de la Révolution Française. En l'an 2000, l'ensemble devient l'« Espace Raymond HESTIN ».



Les bénévoles au travail en 1988

## LA VIE PAROISSIALE

L'année scolaire et pastorale 2003/2004 est marquée par une ouverture de plus en plus grande à un travail en commun avec les autres paroisses de la vallée, voire même, avec le doyenné de Sélestat.

Les temps forts :

Dimanche 7 septembre : kermesse paroissiale au profit de la rénovation de la chapelle « Notre dame du Bon Secours »

Dimanche 30 novembre à l'église de Lièpvre : notre chorale chante avec celle de Lièpvre et celle de Ste Croix aux Mines. 60 choristes pour une veillée musicale de l'Avent - Préparation à la fête de Noël – à l'orgue, Jean Louis Thomas joue de magnifiques morceaux des compositeurs français de 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle.

Dimanche 15 février : 38 jeunes du Val d'Argent sont confirmés dans notre église Ste Rosalie par le Chanoine Aloyse KIEFFER, originaire de Lièpvre – 9 d'entre eux habitent Rombach.

Dimanche 18 avril : 17 jeunes de Lièpvre et Rombach font leur profession de foi dans l'église de Lièpvre. Ils ont cheminé en équipe depuis le mois d'octobre, avec Chantal DIDIERJEAN, pour préparer cette étape de leur vie chrétienne.

Du 19 au 22 avril : Un car de pèlerins de notre vallée se rend à Pontmain près de Laval, dans un sanctuaire marial. Nous visitons la célèbre école de cavalerie de Saumur ainsi que Vézelay, haut lieu de prière du Moyen Age avec sa célèbre basilique. C'était une étape importante sur le chemin de Compostelle. Nous avons logé au Mans.

Le 24 mai : Le conseil pastoral inter paroissial Rombach – Lièpvre – Ste Croix, qui a pour but de réfléchir sur l'animation de ces trois paroisses dans les trois domaines habituels : La liturgie (messes, prières), l'approfondissement de la foi (catéchismes, vie des équipes d'enfants, de jeunes et d'adultes...), le service des pauvres, des malades et des personnes âgées.

Le 13 juin : 11 enfants de Rombach font leur 1<sup>ère</sup> communion. Ils se sont préparés en équipe à ce grand jour, aidés par des mamans qui ont participé à une formation donnée tous les mois au niveau des trois paroisses, pour préparer les leçons.

Vendredi 25 juin : Soirée conviviale et feu de camp dans le jardin du presbytère de Lièpvre pour les chrétiens des trois paroisses.

Madame Odile Félix de Musloch vient d'être nommée à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2003 « coopératrice de la pastorale » par Monseigneur Doré, archevêque de Strasbourg. Elle est chargée de suivre plus particulièrement la catéchèse scolaire et paroissiale des enfants du Val d'Argent, en lien avec les prêtres, les catéchistes et les parents. Elle veillera aussi à faire le lien entre la catéchèse et les célébrations (messe des familles, célébrations des sacrements, temps forts). Elle permettra aux enfants de découvrir la richesse d'une vie en mouvement tel que l'A.C.E. (action catholique des enfants), le M.E.J. (mouvement eucharistique des jeunes), servants de messe...avec des actions ponctuelles telles que « Terre d'Avenir » avec le C.C.F.D. (comité catholique contre la faim et pour le développement). Nous nous réjouissons de cette nomination.

La chapelle « Notre Dame du Bon Secours », au centre du village, vient d'être refaite intérieurement par la paroisse. C'est l'entreprise DONTENVILLE de Châtenois qui a fait les travaux. La chapelle est belle maintenant grâce à la générosité des gens du village. La commune avait déjà fait les travaux extérieurs de la chapelle. Merci de tout cœur.

Le curé

## Les décisions du conseil municipal

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 SEPTEMBRE 2003**

### **1194°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 MAI 2003**

#### **1195°) ACQUISITION DE TERRAINS**

Après avoir réaménager le chemin de Pierreusegoutte, il y aurait lieu de procéder à quelques acquisitions de terrains afin de régulariser l'emprise exacte de ce chemin communal.

Par ailleurs, des négociations en vue d'acquérir les terrains situés à proximité des hangars communaux sont en bonnes voies. Ces terrains permettraient un réaménagement complet de l'aire de stockage de différents matériaux dans un terrain clos.

Les frais d'arpentage et de notaire sont à la charge de la commune.

#### **1196°) CREATION D'UNE ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE**

Dans le cadre du plan de paysage, il est prévu la mise en place d'une association foncière pastorale sur le chemin de la Hingrie afin de lutter contre l'avancée des friches autour du village. Après présentation du projet mis en œuvre par l'animateur de la communauté des communes Joan OUDRY,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE** un avis favorable à la création de l'association foncière pastorale « sur le chemin de la Hingrie » et **DECIDE** de prendre en compte les délaissés au prix de 15 € l'are.

#### **1197°) PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT**

Le Maire propose d'instituer la prime de service et de rendement au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois suivants : Agents techniques territoriaux, Agents de maîtrises territoriaux, Contrôleurs territoriaux, Techniciens territoriaux et de l'étendre aux agents non titulaires:

Il précise que la détermination du crédit global est calculée à partir d'un taux moyen du grade appliqué au traitement brut moyen du grade multiplié par le nombre d'employés dans le grade. C'est dans le cadre de ce crédit global que le maire détermine librement le taux individuel applicable à chaque agent. Si l'agent est seul dans son grade, le crédit global est calculé sur la base du taux maximum. Seuls sont pris en compte les emplois budgétaires pourvus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **DECIDE** d'instituer la prime de service et de rendement.

#### **1198°) PRIME AU RAVALEMENT DES FAÇADES 2003**

Dans la continuité de notre politique afin d'améliorer l'image et l'embellissement de notre village, le Maire propose de reconduire la prime au ravalement de façades aux habitants de Rombach-le-Franc.

#### **1199°) SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT » : RAPPORT 2002**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** le rapport annuel 2002 pour l'eau et l'assainissement, joint en annexe.

#### **1200°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 du budget général**

Au cours de l'exercice en cours, une facture d'honoraire concernant l'agrandissement des sanitaires de la maternelle doit être payée au compte 2031. N'ayant pas de crédit au compte prévu, le Maire propose un virement de crédit de 3000 € du compte 2313 au 2031.

#### **1201°) TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES**

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables sur l'exercice de 2003 concernant la redevance « ordures ménagères » de 1998. Il explique que le comptable ne peut recouvrer le titre porté sur cet état suite à liquidation judiciaire pour un montant total de **57.07 €**

#### **1202°) PROJETS DE VOIRIE 2004 : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité **DECIDE**, de prévoir des travaux de voirie:

- Chemin de Vourogoutte pour un montant de **94 300 €H.T.**
- Chemin de Prérébois pour un montant de **86 300 €H.T.**
- Chemin de la Hingrie pour un montant de **16 200 €H.T.**
- Rue du Pierreusegoutte pour un montant de **36 900 €H.T.**

et **SOLLICITE** le concours de la DDE en tant que Maître d'œuvre pour un forfait définitif de rémunération de 7427.16 € TTC et des aides financières auprès des fonds structurels européens et du département du Haut Rhin.

#### **1203°) DEMANDE DE SUBVENTIONS CONCERNANT LA FORET**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de trois projets de travaux proposé par l'O.N.F.

1. Nettoyage des parcelles forestières 16, 30 et 67 après chablis et reconstitution du peuplement de la parcelle forestière 30 après tempête sur 9,40 ha pour un montant de 20 062 € HT avec 80% d'aides publiques.
2. Dépressage sur la parcelle forestière 61 de peuplement de douglas de 1<sup>ère</sup> génération avec pré-élagage à 3 m de hauteur sur 4 ha pour 3760 € HT avec 40% d'aides publiques.
3. Ouverture et réfection de pistes et chemins forestiers sur 16 250 ml pour 52 695 € HT avec 50% d'aides publiques.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **approuve** les projets qui lui ont été présenté,

#### **1204°) AFFECTATION DE L'EXEDENT DU BUDGET « ORDURES MENAGERES »**



Suite au transfert de la compétence « Ordures Ménagères » à la communauté des communes du Val d'Argent, l'excédent définitif du budget « ordures ménagères » soit 1420.08 € est intégré au résultat du budget de fonctionnement du budget général 2003.

#### 1205°) COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU VAL D'ARGENT

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Val d'Argent retraçant l'activité de l'établissement au cours de l'année 2000, accompagné des différents comptes administratifs. (Rapport joint en annexe).

#### 1206°) PERIMETRE DU SAGE « GIESSEN – LIEPVRETTE »

Les communautés de communes de Sélestat et environ, du canton de Villé et du Val d'Argent ont demandé la mise en place d'un schéma de gestion et d'aménagement des eaux (SAGE) sur le bassin versant du Giessen et de la Lièpvrette. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le périmètre du SAGE proposé dans le dossier de présentation et en particulier l'intégration du ban communal de Rombach le Franc dans celui-ci.

#### 1207°) PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** la carte de zonage établie par le cabinet GEOTEC en date de juin 2003

#### 1208°) CONVENTION ATESAT

Le maire présente au conseil un projet de convention d'Assistance Technique Fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à passer avec l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement du Haut-Rhin)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT),

#### 1209°) DIVERS

- **Réalisation d'un emprunt**

Dans le cadre de ses délégations, le maire informe le conseil municipal de la réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur 15 ans au taux révisable indexé sur l'Euribor 12 mois majoré de 0.25% auprès de la Caisse du Crédit Mutuel.

- **Prêt à Poster**

Une enveloppe « prêt à poster » avec photo de la rue de l'église est disponible. Coût de l'opération pour la commune : 250 €

#### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2003

#### 1210°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 01 SEPTEMBRE 2003

#### 1211°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL

Au cours de l'exercice en cours, un emprunt de 100 000 € avec des échéances trimestrielles financièrement plus intéressantes a été contracté fin juillet 2003. De ce fait, deux échéances sont à payer sur le budget 2003. Il est donc nécessaire de prévoir les virements de crédit permettant le paiement des intérêts et du capital pour 300 €. Par ailleurs, deux terrains ont été vendus et sont à sortir de l'actif. Il est donc nécessaire de prévoir un virement de crédit pour régulariser cette situation au compte « différence sur réalisation d'immobilisation » pour 400 €.

#### 1212°) TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Maire propose d'assainir quatre habitations situées dans le vallon derrière l'église pour un montant de **26 760 € H.T.** Ce projet est inscrit dans le plan de zonage d'assainissement mais n'est pas intégré au contrat pluriannuel 2004-2006 pour des questions de calendrier de travaux. En effet, deux habitations ne disposant d'aucun système d'assainissement ont changé de propriétaire et un permis de construire a été délivré en privilégiant l'assainissement collectif qui est donc à réaliser rapidement.

#### 1213°) PLAN PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2004 - 2006

#### *Programmation des travaux pour Rombach et la communauté des communes*

Année	Commune	Description des travaux	Reste à charge pour Rombach en €HT
2004	Communauté de Communes	2 <sup>ème</sup> tronçon du collecteur de transit	<b>29035.86</b>
2004	Communauté de Communes	Bassin d'orage	<b>17188.36</b>
2004	Rombach-le-Franc	Extension du réseau d'assainissement et d'eaux pluviales dans la rue Pierreusegoutte	<b>14 709.00</b>
2004	Rombach-le-Franc	Elimination des eaux claires parasites dans la rue du Général de Gaulle	<b>21 693.28</b>
2005	Communauté de Communes	3 <sup>ème</sup> tronçon	<b>41287.05</b>
2005	Communauté de Communes	Remplacement du collecteur intercommunal à Musloch	<b>7497.00</b>

## 1214°) CREATION D'HABITATIONS LEGERES DE LOISIR AU CAMPING « LES BOULEAUX »

Le camping municipal « les Bouleaux » contribue fortement à la politique de développement touristique du village. Afin de diversifier l'offre en hébergement, d'augmenter le nombre de nuitées et de répondre à une demande de plus en plus forte, le Maire propose d'installer des habitations légères de loisir selon le prototype initié par l'agence interrégionale du massif de Vosges. Le projet consiste à installer 5 unités de 4 personnes chacune auxquels il faut ajouter les VRD, le mobilier et des équipements divers.

Le montant estimatif pour les 5 modules est de 211 724.75 € HT

Pour l'implantation des « HLL », il est également prévu des travaux de terrassement et d'enrochement pour un montant de 39 760 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et avec deux abstentions (Fabrice BAUMANN et Richard MARCHAL) **DECIDE** de réaliser ce projet en 2004 pour un montant de **251 484.75 € H.T.**

## 1215°) MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES

La communauté de communes a pour objet de promouvoir l'essor de la vallée de Ste Marie aux Mines dans les domaines de compétence suivants :

### I. Compétences obligatoires

- Développement Economique : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire ainsi que l'étude des problèmes économiques et la mise en œuvre d'actions de développement économique.

- Aménagement de l'espace communautaire : schéma directeur et schéma de secteur; aménagement rural; études d'urbanisme; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

### II. Compétences optionnelles

- L'Enseignement du second degré du secteur et de tous problèmes qui s'y rattachent et de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré pour le réseau d'aide spécialisée aux enfants en difficulté (R.A.S.E.D).

- Domaine culturel, social, sportif et de loisirs, avec la réalisation des projets s'y rapportant ainsi que la gestion de l'exploitation des équipements propriété de la communauté de communes,

- L'infrastructure et plus particulièrement, les études et travaux concernant l'alimentation en eau potable, l'assainissement, l'hydraulique agricole, le réseau de télédistribution, l'exploitation et l'entretien de ces réseaux et installations propriété de la communauté de communes,

- Le tourisme et plus particulièrement le fonctionnement de l'office du tourisme, la promotion du Val d'Argent et la mise en œuvre de produits touristiques,

- La gestion des services d'incendie et de secours,

- Le cadre de vie et l'environnement,

## 1216°) GESTION DURABLE DES FORETS – BUDGET 2004

La fédération nationale des communes forestières de France a fait part au ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales de son mécontentement face à la diminution de 53 millions d'euros sur le budget 2004 de la gestion durable des forêts dont 20 millions d'euros sur le versement compensateur de l'office national des forêts.

Le Conseil municipal attire l'attention de Monsieur le Premier Ministre sur la nécessité de maintenir le niveau du versement compensateur dont la remise en cause récurrente s'avère incompatible avec une gestion sur le long terme.

Il incombe en effet au gouvernement dont c'est la responsabilité éminente, de consolider la politique forestière dans les 2,7 millions d'hectares de forêts communales, indispensable à l'équilibre des territoires, à la mobilisation des bois ainsi qu'à la défense des emplois en milieu rural.

## 1217°) DIVERS

### 1. Travaux d'enfouissement des réseaux

• Les réseaux derrière l'église pour 5 300 € HT contre une estimation France Télécom de 8 900 € HT.

• Les réseaux rue des Battants pour une estimation France Télécom de 7 900 € HT.

### 2. Route du Col de Fouchy

Le conseil déplore l'état de la chaussée qui après un reprofilage durant cet automne reste très étroite et dangereuse avec des accotements en mauvais état. Le conseil sollicite du conseil général des travaux supplémentaires restreints de pose d'enrobés qui amélioreraient considérablement cette route de montagne.

### 3. Point sur les travaux divers

Le parking rue du général de Gaulle est terminé y compris la pose des gardes corps le long du Rombach.

Suite à la coupe d'arbres sur le chemin de la Chambrette, des poteaux seront posés sur le bas coté du chemin sur demande des habitants du hameau.

Une demande sera faite pour faire nettoyer une parcelle communale au Couty par les chantiers verts de la CCVA.

La vente des sapins de Noël aura lieu le 20 décembre.

Les écoles maternelles organisent un défilé nocturne à la Saint Martin.

Christiane PHILIPPE sera le relais du conseil pour la préparation du Téléthon 2003

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2003

## 1218°) PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des directives européennes, la totalité du territoire doit être pourvu d'un plan de zonage d'assainissement pour 2005.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le dossier d'enquête publique établi par le cabinet GEOTEC en date d'octobre 2003, **DONNE** son accord à la communauté de commune pour lancer l'enquête publique,

#### **1119°) ACQUISITION DE TERRAIN**

Dans le cadre du réaménagement du chemin de Pierreusegoutte, le conseil a décidé par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2003 d'acquérir les parcelles 11/43 et 13/43 issues de la parcelle 43 section 7. Suite au décès du propriétaire, les héritiers désirent vendre la totalité de cette parcelle 43 soit les nouvelles parcelles 10/43, 11/43, 12/43, 13/43 et 14/43 d'une superficie totale de 24.17 ares.

Le Maire propose l'acquisition de ces parcelles au prix de 15 € l'are.

#### **1220°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2004**

Afin d'éviter le blocage au niveau du paiement de certaines opérations à engager en début de l'année, il y aurait lieu d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2003. Décision adoptée à l'unanimité,

#### **1221°) TARIFICATIONS 2004**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** les tarifs 2004,

#### **1222°) CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

La dernière mise à jour du tableau de classement de la voirie communale date du 26 septembre 1990. Suite à plusieurs opérations, il était nécessaire de revoir ce tableau. Un dossier d'enquête a été établi sur proposition de la DDE et une mise à l'enquête publique s'est déroulée du 28 octobre au 14 novembre 2003 inclus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale qui classe 4710 m de longueur nouvelle portant ainsi la longueur totale de la voirie communale de 22 502 m à 27 212 m.

#### **1223°) DIVERS**

##### **1. Téléthon 2003**

Départ samedi 6 décembre de la place des fêtes à 9h30. La commune offre les cafés et les croissants pour les marcheurs.

Dans le cadre du Téléthon, une vente est organisée à l'école maternelle ce même samedi matin. Invitation à participer nombreux au buffet du samedi soir à Ste Marie au prix de 10€.

##### **2. Carrefour du Patchwork**

Le carrefour a drainé 14 000 visiteurs. Remerciements de l'OTSI pour la collaboration des communes à l'organisation de la manifestation et en particulier celle des services techniques.

##### **3. Demande d'acquisition ou de location de terrain**

Les terrains en question sont soit soumis au régime forestier, soit déjà loué et comprennent les sources d'eau potable de Rombach. Aussi, le conseil reste sur la position déjà donnée précédemment. Un courrier sera adressé au demandeur en ce sens.

##### **4. Déplacement abri bus**

Une relance sera faite auprès du gestionnaire pour un devis concernant le déplacement de l'abri bus du bas du village. Il est également demandé de limiter l'arrêt dans le virage au droit de ce même abri au minimum nécessaire par mesure de sécurité. L'ajustement des horaires doit se faire sur la place des fêtes

##### **5. Crèche**

M. PETER déplore la fermeture de la crèche durant les vacances scolaires.

##### **6. Cimetière**

L'alignement d'un très ancien monument autour de la grande croix est envisagé. Ce déplacement permettrait de créer une place supplémentaire.

#### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2004**

##### **1224°) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 01 DECEMBRE 2003**

##### **1225°) ETAT DE PREVISION DES COUPES ET TRAVAUX EN FORET COMMUNALE POUR 2004**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes hors taxes à **156 720 € pour 3775 m3** ainsi que des coupes en vente sur pied pour une recette nette de **24 960 € pour 2832 m3** dont 2600 m3 de dépressage.

**VOTE** les crédits à inscrire au budget 2004 correspondant à ce programme de travaux, soit 58575 €HT dont 29660 €HT de travaux d'investissement et 28915 €HT de travaux d'entretien.

##### **1226°) TAXES ET PRODUITS IRRECOURABLES**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, **EMET** un avis favorable pour l'allocation en non-valeur de produits du budget général pour un montant de **322,74 €** et du budget eau assainissement pour un montant de **814.58 €**

##### **1227°) TARIFICATION EAU ASSAINISSEMENT ANNEE 2004**

##### **1228°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2003**

#### **BUDGET GENERAL**

Le Compte administratif 2003 du Budget Général fait apparaître un excédent de **200 423.73 €** en fonctionnement et un déficit de **88 062.94 €** en investissement soit un excédent global de **112 360.79 €**

#### Section de fonctionnement

Les réalisations en dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de **556 444.12 €** et les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant de **756 867.85 €**

#### Section d'investissement

Les réalisations en section d'investissement sont, en dépenses, de **610 642.91 €** et, en recettes, de **522 579.97 €**. Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2003 fait ressortir un déficit de **88 062.94 €**

#### BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Le Compte administratif du budget Eau Assainissement 2003 se solde par un excédent de **70 053.28 €** en exploitation et un déficit de **35 475.58 €** en investissement soit un excédent global net de **34 577.70 €**.

#### BUDGET C.C.A.S.

Le compte administratif 2003 du CCAS fait apparaître une dépense de **2676.94 €** pour une recette de **4643.28 €**. L'excédent de clôture de l'exercice se monte à **1966.34 €**

#### **1229°) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2003**

#### **1230°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR L'ANNEE 2004**

Les subventions proposées s'élèvent à **10 598 €** (10 997 € en 2003).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **238 €** sera versée au GAS. Une subvention de **3000 €** est proposée pour le Comité des Fêtes. Une subvention de **1500 €** est proposée pour le Comité de Jumelage afin de participer dans de bonnes conditions au voyage aux Quatre Routes pour le dixième anniversaire du jumelage. Pour l'OTSI, **1000 €** sont proposés pour le concours des maisons fleuries contre **500 €** auparavant. La participation à la ronde des fêtes est de **395 €**. Une subvention de **50 €** est accordée au Souvenir Français. En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Le club du Val des Gouttes obtient une aide financière d'un montant de **400 €** pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année 2004.

#### **1231°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2004**

Suite au passage en taxe professionnelle unique et à la suppression de l'impôt communautaire sur les ménages, il est proposé de compenser cette diminution par une augmentation des taux communaux en respectant les liens entre les différents taux. Le bilan sera nul pour la taxe d'habitation et le foncier bâti avec une légère baisse du foncier non bâti.

Désignation des Taxes	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	600 600	8.05 %	48 348 €
Taxe Foncière Bâti	484 600	9.22 %	44 680 €
Taxe Foncière non bâti	59 200	45.45 %	26 906 €
<b>TOTAL</b>			<b>119 934 €</b>

#### **1232°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2004**

#### BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2004 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **800 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **140 000 €** et des dépenses imprévues pour **24 450 €**

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **800 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **112 000 €**

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **890 000 €**

#### BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Il s'équilibre à **130 000 €** en section d'exploitation dont **35 000 €** de prélèvement pour investissement et **340 500 €** en section d'investissement.

#### BUDGET C.C.A.S.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement, pour un montant de **4000 €**

#### **1233°) RENOUELEMENT AGREMENT GARDE CHASSE**

Monsieur Jean Pierre SITLLER adjudicataire des lots de chasse n° 1 et 2 a sollicité la préfecture et la fédération des chasseurs en vue du renouvellement de **Monsieur Guy FRECHARD** demeurant **10, rue de la Vaurière à Lièpvre**, en tant que garde chasse privé. Avis favorable du conseil.

#### **1234°) LOCATION DE TERRAINS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder à M Laurent MARCHAL, domiciliée 166, rue du Gal de Gaulle à Rombach le Franc une concession communale, hors chemin communal, pour les terrains situés :  
Section 16 parcelle 9 d'une superficie de 1ha63a88ca  
Section 17 parcelles 94, 96 et 98 d'une superficie totale de 22a05ca

**DECIDE** d'accorder à M Michel PETITDEMANGE domiciliée 66, rue du Gal de Gaulle à Rombach le Franc une concession communale pour les terrains situés :

Section 11 parcelle 2 pour la partie jouxtant sa propriété pour une superficie approximative de **10 a**.

#### **1235°) CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

La Commune de Rombach-le-Franc souhaite la mise en souterrain des lignes de télécommunications de la rue de l'église (partie située derrière l'église).

Pour se faire France Télécom propose une convention qui a pour objet de définir les conditions de réalisation et les modalités de participation de la collectivité au financement des travaux pour **3313 €HT**.

#### **1236°) INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des régimes indemnitaires tel que décrit ci-dessus conformément aux décrets n° 2003-1012 du 17 octobre 2003 et n° 2003-1013 du 23 octobre 2003,

**DECIDE** de la modification en ce sens des délibérations antérieures des 1<sup>er</sup> septembre 2002 et 2 septembre 2003, **CHARGE** le Maire de procéder, par arrêté, aux attributions individuelles pour les agents concernés selon les critères définis.

#### **1237°) MODIFICATION DE L'INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES AU CAMPING MUNICIPAL**

Le Maire propose de revoir la délibération de Conseil Municipal du 09 décembre 1999 afin de procéder à quelques modifications entre autre l'attribution d'une indemnité annuelle de responsabilité de 15 € au régisseur du camping pour la mise en place d'une caution de 300 € sur ses fonds propres.

#### **1238°) DEMANDE DE MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'AMENAGEMENT DES CHEMINS DE PREREBOIS, DE LA HINGRIE, DE VOUROGOUTTE ET DE PIERREUSEGOUTTE.**

#### **1239°) DIVERS**

##### **1. Nettoyage de printemps**

Comme chaque année, il est décidé d'organiser une opération de nettoyage. Celle ci se déroulera le samedi matin 27 mars 2004.

##### **2. Nouveau code des Marchés publics**

Le maire informe l'assemblée d'une formation organisée par l'association des Maires le 13 mars. Tous marchés de travaux ou de services doivent faire l'objet d'une procédure de publicité adaptée afin de permettre une mise en concurrence et une négociation avant la signature définitive du marché. Concernant ces mesures de publicité, les marchés de travaux ou de services (hors appel d'offre ouvert) seront dorénavant affichés en mairie durant une période de 15 jours.

##### **3. Circulation en hiver**

Suite à la modification du classement des voiries communales, il est proposé d'adapter l'arrêté de circulation en hiver à l'ensemble des voiries communales figurant dans le tableau de classement.

##### **4. Ravalement des façades**

La politique d'aide au ravalement des façades sera modifiée afin de cibler davantage les secteurs et les projets concernée. Pour la première année, il est proposé de retenir les projets de ravalement depuis l'entrée du village jusqu'à la rue du Moulin. Seules les parties visibles de la voirie seront prises en compte. Les maisons à caractères patrimoniaux qui sont aidées par le département dans le cadre de la politique des maisons anciennes seront également prise en compte.

##### **5. Commission de transferts de charge à la CCVA**

Au niveau des zones d'activités, seule la zone de Lièpvre sera gérée au niveau intercommunal. La communauté des communes prendra également en compte le risque lié au financement des bâtiments relais.

##### **6. Réception en téléphonie mobile**

Une demande afin d'améliorer la réception d'Orange sur Rombach a été faite auprès de l'opérateur. Réponse négative.

##### **7. Chapelle « Bon Secours »**

Le maire fait part des remerciements du Conseil de Fabrique pour la rénovation de cette chapelle.

##### **8. Rallye « Alsace Vosges »**

Ce rallye proposera deux passages dans le col de Fouchy le samedi 8 mai durant la matinée.

#### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2004**

#### **1240°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS 2004**

#### **1241°) VENTE DE TERRAIN**

Le Maire rappelle la proposition des époux LAURENTI pour l'achat de deux parcelles de terrains situés rue de la Creuse des Vignes au lieu-dit : « Langrie »

- Section 11 Parcelle 756 d'une superficie de 7.78 ares

**DECIDE** de vendre les terrains désignés ci-dessus aux époux LAURENTI au prix de 3050 € l'are soit 48 220.50 €

#### **1242°) CONVENTION RELATIVE A L'AMENAGEMENT ESTHETIQUE DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION**

La Commune de Rombach-le-Franc souhaite la mise en souterrain des lignes de télécommunications rue de Pierreusegoutte. Pour se faire France Télécom propose une convention qui a pour objet de définir les conditions de réalisation et les modalités de participation de la collectivité au financement des travaux.

Le Maire donne lecture de cette convention qui prévoit une participation communale de **5739 €HT**.

#### **1243°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2003**

#### **1244°) DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1** du budget eau-assainissement

Suite à la contractualisation d'un emprunt de 100 000 € prévu au budget 2004 et afin de bénéficier de taux avantageux, une première échéance est programmée au 1.8.2004.

N'ayant pas de crédit aux comptes prévus, le maire propose deux virements de crédit de 500 € du compte 22 au compte 66 d'une part et de 7000 € du compte 23 au compte 16 d'autre part.

#### **1245°) CREATION DE POSTE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité d'accepter la création de poste suite à l'évolution de carrière de deux agents communaux.

#### **1246°) ADHESION A UNE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE (SEM)**

Le Maire expose le projet de création d'une société d'économie mixte (SEM) à vocation touristique pour gérer les produits touristiques du val d'Argent (événementiels, Maison du patchwork, Tellure...). La communauté de communes du Val d'Argent sera l'actionnaire principal. Pour un bon portage politique de ce mode de gestion, il est important que toutes les collectivités locales du Val d'Argent adhèrent à cette SEM.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et avec une abstention (M Gnaedig), **EMET** un avis de principe favorable à l'adhésion à la future SEM touristique du Val d'Argent.

#### **1247°) PRIME AU RAVALEMENT DES FAÇADES 2004**

Les critères proposés sont modifiés par rapport aux années passées. En effet, à compter de 2004, la Communauté des Communes et le département du Haut Rhin ne participeront plus globalement à toutes les rénovations de façades mais uniquement sur des endroits précis définis au préalable et uniquement sur les façades visibles de la rue. Les participations maximales seront relevées à 500 € chacun avec un plafond cumulé de 50% du montant total des travaux.

A ces aides, le conseil accorde une participation complémentaire de **10 %** plafonnée à 300 € du montant des travaux effectués par entreprise ou **15 %** de la facture du matériel pour ceux qui effectuent les travaux par leurs propres moyens.

#### **1248°) ATTRIBUTION DE MARCHE DE TRAVAUX**

Plusieurs réfections de voiries sont prévues au budget 2004, et en particulier les chemins de Vourogoutte, Prérébois et de la Hingrie.

C'est l'entreprise SCREG-EST pour un montant de 149 905 €HT qui est retenue.

#### **1249°) SERVICE « EAU ASSAINISSEMENT » : RAPPORT 2003**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** le rapport annuel 2003 pour l'eau et l'assainissement, joint en annexe.

#### **1250°) DIVERS**

- **Réalisation d'un emprunt**

Dans le cadre de ses délégations, le maire informe le conseil municipal de la réalisation d'un emprunt de 100 000 € sur 14 ans et 4 mois au taux fixe de 4.55% auprès du Crédit Local.

- **Commission « Culture » de la Communauté des Communes**

Dans le cadre du pays d'art et d'histoire et afin d'harmoniser l'animation culturelle en Val d'Argent, il est proposé de créer une commission composée de deux conseillers municipaux par communes.

Bernard KRIEGER et Eric PETER représenteront le conseil municipal de Rombach.

- **Point sur les travaux à l'école maternelle**

Les travaux ont pris du retard car les interventions sont prévues durant les congés scolaires. Le gros œuvre est terminé. Les aménagements intérieurs seront réalisés durant les premières semaines des vacances d'été.

- **Question sur les projets portés par la CCVA**

En réponse à une question de Fabien KIEFFER, le maire explique que tous les projets portés par la CCVA sont intégrés dans des prévisions budgétaires à moyens termes (4 à 5 ans) et sont donc déjà pris en compte par la pression fiscale actuelle. Suite au passage en taxe professionnelle unique, ce ne sont plus les ménages qui participent au financement des projets de la CCVA mais uniquement les entreprises. Actuellement, la santé de nos entreprises est bonne et les investissements réalisés sont importants.

- **Question sur les frais de fonctionnement des services petite enfance**

En réponse à une question de Eric PETER, le maire précise que le coût de l'accueil crèche halte garderie périscolaire est effectivement important. La part de la communauté des communes sera de près de 500 000 € en 2006 avec la prise en compte du pôle Ste Marien. L'aide aux familles de toute configuration sociale est actuellement très sollicitée et indispensable. Ce service génère par ailleurs une quarantaine d'emplois.

Eric PETER s'interroge sur la présence d'arbres abattus sous la Grotte de Lourdes. L'enlèvement de ces arbres n'est pas simple et il n'y a eu aucune demande en ce sens. Une demande de devis sera sollicitée auprès d'un débardeur privé.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2004

### 1251°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05 AVRIL 2004

### 1252°) DEMISSION D'UNE CONSEILLERE

Le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Jocelyne GRANSART qui quitte le village pour s'installer dans le sud de la France. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** ses deux délégués représentant la commune au sein du SYMTESE, à savoir : Jean Luc FRECHARD en tant que titulaire et Jean Pierre HERMENT en tant que suppléant.

### 1253°) TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE

Le Maire présente au conseil quatre projets d'amélioration pastorale élaborés par la commune et l'animateur « plan paysage » de la communauté des communes du Val d'Argent avec le conseil technique de la chambre d'agriculture et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et en concertation avec les exploitants agricoles locataires.

Projet N°1 avec comme partenaire agricole : Laurent MARCHAL pour 7920.95 € HT soit 9388.85 € TTC.

Projet N°2 avec comme partenaire agricole : Didier WILLEMIN pour 11647.16 € HT soit 13929.00 € TTC.

Projet N°3 avec comme partenaire agricole : Hubert SCHILDKNECHT pour 4465.20 € HT soit 5340.38 € TTC.

Projet N°4 avec comme partenaire agricole : Isabelle SCHULZ pour 15158.44 € HT soit 17220.43 € TTC.

Ces 4 projets d'un **montant total de 39 191.75 € HT** peuvent bénéficier d'un montant de subvention de 70% du montant prévisionnel HT des travaux dans le cadre du contrat de plan Etat-Région et des crédits européens.

### 1254°) LOCATION DE TERRAINS

à M Laurent MARCHAL, domiciliée 166, rue du Gal de Gaulle à Rombach le Franc une concession communale, hors chemin communal, pour les terrains situés : Section 16 parcelle 53 d'une superficie de 2ha10a.

### 1255°) LOCATION DE SOURCE

à M Didier WILLEMIN, domiciliée 30, Pierreusegoutte à Rombach le Franc une concession de source sur les terrains situés : Section 6, parcelle n° 2.

### 1256°) DIVERS

#### • Travaux de voirie

Les travaux d'assainissement étant achevés derrière l'église, il y aurait lieu de terminer les travaux de voirie par la pose d'un revêtement d'enrobé. L'estimation du coût des travaux est d'environ 30 000 € TTC y compris drainage et élargissement. Afin d'éviter des dégradations du chemin existant, le conseil décide de réaliser ces travaux en lieu et place de ceux prévus place des fêtes et qui seront reportés d'une année.

#### • Exploitation forestière

L'entreprise STORAENZO exploite actuellement les bois de dépressage qu'elle achète entre 1 et 2 €/m<sup>3</sup> en forêt communale. Auparavant, ces dépressages étaient réalisés en régie avec un coût de fonctionnement et les bois pourrissaient en forêt. Prochainement et afin de rentabiliser la démarche, une démonstration d'exploitation par câble aura lieu. Par ailleurs, cette entreprise allemande édite une brochure pour ses différents partenaires et un reportage y sera consacré à Rombach le Franc.

#### • Fleurissement et informations diverses

Pour aider aux différents travaux, des saisonniers seront embauchés durant les mois d'été.

## Les tarifs communaux pour 2004

LES SERVICES COMMUNAUX		2003	2004
<b>ORDURES MENAGERES</b>			
sur circuit	1 personne	104.00	106.00
	2 personnes	164.00	187.00
	3 pers. et plus	224.00	248.00
	résidence secondaire	170.00	187.00
	commerces	280.00	309.00
	petits commerces	170.00	187.00
	autres usagers	70.00	77.00
	hors circuit	1 personne	70.00
2 personnes		104.00	112.20
3 pers. et plus		130.00	148.80
résidence secondaire		105.00	112.20
commerces		170.00	185.40
petits commerces		105.00	112.20
<b>EAU et ASSAINISSEMENT</b>			

par m3	eau	0.9600	0.96000
	assainissement	0.6100	0.61000
	red. agence bassin	0.7900	0.63500
	red de prélèvement	0.0160	0.01600
	red. fond national	0.0213	0.02134
	<b>total (prix au m3)</b>	<b>2.3973</b>	<b>2.24234</b>
	loc. compteur semestre	4.12	4.12
<b>CONCESSION DE TERRAIN</b>			
tarif annuel	moins de 1 hectare	10.37	10.58
	par ha supplémentaire	6.12	6.24
	passage	20.78	21.19
	source	30.93	31.55
	Prise d'eau avant réservoir	102.00	104.04
	abri de chasse	54.40	55.49
	Droit de place (par passage)	7.60	7.75
Services valorisés (CSC)	Prix au m²	2.46	2.51
<b>LOCATION ENGIN COMMUNAUX</b>			
tarif horaire	bulldozer	58.00	59.00
	pelle mécanique	58.00	59.00
	camion	42.00	43.00
	ouvrier supplémentaire	16.00	16.00
<b>CONCESSION DE CIMETIERE</b>			
tarif annuel	15 ans (1mx2m)	33.80	34.48
	15 ans (2mx2m)	66.60	67.93
	30 ans (1mx2m)	66.60	67.93
	30 ans (2mx2m)	131.80	134.44



<b>CAMPING</b>				
tarif journalier	Caravane	1.55	1.60	
	Camping car	2.65	2.70	
	Tente	0.75	0.80	
	Voiture	1.50	1.55	
	Moto	0.80	0.85	
	Adulte	2.20	2.25	
	Enfant (-7 ans)	1.20	1.25	
	Douche	0.00	0.00	
	Electricité tarif 1 (8A)	1.30	1.30	
	Electricité tarif 2 (10A)	1.70	1.70	
	Electricité tarif 3 (13A)	2.10	2.10	
	tarif mensuel pour "garage" (10% de réduction si contrat à l'année payable en avril)	mai juin septembre (8A)	94.00	96.00
		mai juin septembre (13A)	108.00	111.00
		juillet août (8A)	188.00	190.00
juillet août (13A)		203.00	207.00	
autres mois		30.60	31.20	
	Taxe de séjour (+13 ans)	0.20	0.20	
<b>Photocopies</b>				
	A4	0.20	0.20	
	A3	0.40	0.40	
<b>SAPIN DE NOEL</b>				
	Moyen	2.50	2.50	
	Grand	5.00	5.00	
<b>BOIS DE CHAUFFAGE</b>				
par commune (prix HT)	Hêtre (stère)	30.50	30.50	
	Chêne (stère)	30.50	30.50	
par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	6.10	6.10	
	Feuillus rondins (stère)	3.80	3.80	
	BIL ( m3)	21.34	21.50	
	Petits rondins	0.00	0.00	
<b>SALLE POLYVALENTE</b>				
<b>WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)</b>				
avec cuisine	Pers. extérieures et Nouvel an	244.80	249.70	
	Rombéchats	122.40	124.85	
	Associations	71.40	72.83	
sans cuisine	Personnes extérieures	102.00	104.04	
	Rombéchats	71.40	72.83	
	Associations	56.10	57.22	
Electricité	F/Kwh	0.16	0.16	
Téléphone	F/unité	0.19	0.19	
<b>JOURNEE</b>		0.00	0.00	
avec cuisine et chauffage	Personnes extérieures	147.90	150.86	
	Rombéchats et associations	81.60	83.23	
	Usage commercial	163.20	166.46	
avec cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	132.60	135.25	
	Rombéchats et associations	61.20	62.42	
	Usage commercial	147.90	150.86	
sans cuisine avec chauffage	Personnes extérieures	81.60	83.23	
	Rombéchats et associations	45.90	46.82	
	Usage commercial	132.60	135.25	
sans cuisine sans chauffage	Personnes extérieures	66.30	67.63	
	Rombéchats et associations	30.60	31.21	
	Usage commercial	117.30	119.65	

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.

## LES EVENEMENTS MARQUANTS

### Remise de médaille à Robert Chappuis



Jacques Loëss, conseiller général, remet, lors de la cérémonie des vœux, la médaille de la vie associative à Robert Chappuis. Félicitations !



### Le Téléthon 2003 :

Un lâcher de ballons est organisé par l'école maternelle. Une chaîne de mains avec vente de pâtisserie a permis de collecter 500 €. Bravo !

### Remise de trophée à Lydia Brangbourg



LA DANSE SPORTIVE DE COMPETITION, TRES POPULAIRE EN ALLEMAGNE, EN ITALIE, EN ANGLETERRE ET DANS LES PAYS DE L'EST, COMMENCE A ETRE MEDIATISEE EN FRANCE. EN 1984, LYDIA BRANGBOUR A PRIS SON PREMIER COURS DE DANSE A 4 ANS ET LA PASSION A ETE IMMEDIATE. TRES CONFIANT, SON PROFESSEUR L'INSCRIT EN COMPETITION. ELLE EST ALORS LA PLUS JEUNE DANSEUSE FRANCAISE ET REMPORTE SON PREMIER TITRE DE CHAMPIONNE DE FRANCE DE DANSES LATINES CATEGORIE POUSSIN A L'AGE DE 5 ANS. COMMENCE ALORS UNE CARRIERE TRES PROMETTEUSE.

MEILLEURE DANSEUSE FRANCAISE REPRESENTANT LA FRANCE DURANT CINQ ANNEES CONSECUTIVES AUX COMPETITIONS OFFICIELLES INTERNATIONALES, AUX CHAMPIONNATS DU MONDE, AUX CHAMPIONNATS D'EUROPE, COUPES DU MONDE, COUPES D'EUROPE.

SES MEILLEURS SOUVENIRS SONT LES CHAMPIONNATS DU MONDE A MIAMI, A BUDAPEST, LES COMPETITIONS INTERNATIONALES A SINGAPOUR, MOSCOU ET SA SECONDE PLACE « AU ASHOD DANCE FESTIVAL » EN ISRAEL.

### **A 23 ANS, UN PALMARES LOCAL, NATIONAL, ET INTERNATIONAL IMPRESSIONNANT.**

- CHAMPIONNE DE LA LIGUE DE L'EST 97-98-99-2000-2001-2002-2003-
- PREMIERE AUX CHALLENGES NATIONAUX 1999-2000-2002-2003
- CHAMPIONNE DE FRANCE DANSES LATINES 1985-1992-1994-1995-2003
- QUART DE FINALE AUX CHAMPIONNATS DU MONDE 2000.
- 11<sup>ème</sup> PLACE A LA COUPE DU MONDE 2003.
- DE NOMBREUSES PREMIERES PLACES DANS LES COMPETITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES.

### **UNE TRES BELLE ANNEE 2003 POUR LYDIA**

LE 17 MAI 2003 A SAINT-MAUR DES FOSSES, ELLE REMPORTE LE TITRE TRES CONVOITE DE CHAMPIONNE DE FRANCE ADULTE DE DANSES LATINES ; LA PLUS HAUTE CATEGORIE EN FRANCE.

LE 07 JUIN 2003 A BUDAPEST EN HONGRIE, LYDIA DECROCHE UNE SUPERBE 11<sup>EME</sup> PLACE EN COUPE DU MONDE.

SUCCES EGALEMENT AVEC LES ELEVES DE SON ECOLE DE DANSE DE KAYERSBERG QU'ELLE DIRIGE AVEC SON FRERE FRANCK EGALEMENT CHAMPION DE FRANCE, JUGE INTERNATIONAL ET DANSEUR PROFESSIONNEL. EN EFFET, L'ECOLE A REMPORTE 4 TITRES DE CHAMPION DE FRANCE, UN TITRE DE VICE-CHAMPION ET TROIS SELECTIONS POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE CADETS, MINIMES ET ADULTES.

LYDIA A FAIT DE SA PASSION SON METIER. SES AMBITIONS : DANSER ENCORE QUELQUES ANNEES EN PROFESSIONNELLE, OBTENIR SES DIPLOMES DE JUGE INTERNATIONAL ET DEVELOPPER SON ECOLE DE DANSE. BRAVO LYDIA !

### **Dixième anniversaire du jumelage en 2003 et séjour de 2004**

En 2003, nous célébrons déjà le dixième anniversaire de notre jumelage avec les Quatre Routois.



Inauguration de la Place des Quatre Routes

A cette occasion, nous inaugurons, à l'issue d'une messe célébrée en mémoire de ceux qui nous ont quittés depuis les cérémonies de 1993, la place des Quatre Routes du Lot en présence du maire Pierre Leymat et de la présidente du comité du jumelage Monique Vaillant. Cette place, symbole de fêtes et de convivialité, scelle définitivement nos deux communes dans ce pacte d'amitié qu'est ce jumelage.

Durant le week end de l'Ascension, et comme tous les deux ans, une forte délégation se rendait dans le Quercy.

Cette année, nos amis nous ont fait découvrir les montagnes du Cantal et en particulier le très joli village de Salers. Salers, tout construit de pierre de lave, est un des plus beaux villages de France. Il est également très réputé pour sa race bovine et son fromage ainsi que pour son apéritif à base de racines de gentiane que son inventeur M Labounoux a créé en 1885 après un séjour en apprentissage dans une ferme d'une vallée alsacienne où on



Village de Salers dans le Cantal

distillait le kirsch !

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **INSCRIPTION EN MAIRIE.**

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie.  
Cette démarche facilite certaines démarches administratives telles que la facturation d'eau potable, des ordures ménagères ou la mise à jour de notre fichier « population ».  
Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

### **LA PERMANENCE DU DEPUTE Jean-Louis CHRIST**

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORNARA  
10 Grand'rue - 68230 TURCKHEIM  
Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : [jlchrist@wanadoo.fr](mailto:jlchrist@wanadoo.fr)

### **LA PASSERELLE « EMPLOIS-SERVICES »**

Vous recherchez une aide pour quelques tâches ménagères ou quelques heures ;  
Vous voulez apporter vos services avec un emploi de proximité ;  
Renseignez-vous : Claude AVRY- 5, rue Mulhenbeck à Ste Marie au 03 89 58 73 27

Par ailleurs, une permanence de Mme AVRY, écrivain public, est assurée tous les mercredis de 14h à 16h à l'espace Raymond HESTIN.

### **MISSION LOCALE**

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 11h30 à l'ANPE à Sainte-Marie-aux-Mines. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.  
**Tél. : 03 89 58 32 00 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15**

### **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE**

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la COTOREP

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aidez

**Permanences : Mardi de 13h30 à 17h30 et jeudi de 9h à 12h**

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale  
Les Tournesols (aile droite du foyer Waltersperger)  
Place du Général de Gaulle, BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

**Tél. : 03 89 58 11 28**

### **CONCILIATEUR DU CANTON**

Une permanence du conciliateur M. Robert HERTFELDER est assurée tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis du mois à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines ou sur rendez-vous.

**Tél. : 03 89 58 33 60**

### **INFORMATION RETRAITE**

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)

36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 65 20 21

Les permanences se tiendront à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines

**Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredis de 8h30 à 11h30  
et sur rendez-vous de 13h30 à 16h (Téléphoner au 03 89 20 83 40)**

### **CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE**

Une permanence est assurée tous les 3<sup>ème</sup> vendredis matins à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - 4, rue Wilson à Sainte-Marie-aux-Mines.

### **MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (M.S.A.)**

Une permanence est assurée tous les 4<sup>ème</sup> mardis du mois (sauf août) de 9h30 à 11h à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines.

### **DEGATS DE GIBIERS**

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres

Estimateur de dégâts de sanglier :

M. SCHWARTZ au Syndicat général des chasseurs

13, rue du Tivoli – 68100 MULHOUSE – tél. 03 89 31 82 65 – Fax 03 89 44 25 31

Estimateur de dégâts de « gibier rouge » (cerf, chevreuil..) :

M. André HERMENT

2, Petit Rombach - 68160 Ste Croix aux Mines – tél. 03 89 58 83 12

Suite aux nombreux dégâts de sanglier dans le département, le préfet du Haut Rhin a pris un arrêté **autorisant le tir de nuit à l'affût au mirador** et hors des massifs boisés de plus de 10 ares jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2005.

### PASSAGE DU BIBLIOBUS

Tous les 1<sup>er</sup> samedis du mois sur la Place des Fêtes de 15H30 à 17H30.

**Pour 2005, suite à l'ouverture de la médiathèque à la Villa Burrus à Ste**

**Croix**

**aux Mines, le passage du bibliobus sera supprimé dans les communes.**

### ALCOOLIKES ANONYMES

Création de l' « **Amicale de la croix bleue de Colmar et environs** ». Amicale d'aide au malade alcoolique et de soutien à la cellule familiale.

Contact confidentiel les mercredis à 20h au centre médico social

7, Avenue Zeller à Sainte Marie aux Mines - tél. : 03 89 58 44 28

**Permanence du Centre de cure ambulatoire en alcoologie des  
hôpitaux civils de Colmar** le jeudi matin de 9h à 12 h au centre médico

social

Prise de rendez-vous du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h

au **03 89 12 47 47**

### LES PERMANENCES DU C.A.U.E

*Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ?*

*Vous avez engagé des travaux ?*

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT

est là pour vous aider.

Vous trouverez dans ces permanences un architecte qui répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Les permanences se tiennent **au siège de la communauté de communes du Val d'Argent dans le parc de la Villa Burrus tous les premiers vendredis du mois.**

**Contact : 03 89 58 83 45**

Dans le cadre du plan de paysage, un guide architectural sera édité par la communauté des communes. Par ailleurs, pour vos ravalements de façades, la communauté des communes peut vous aider à choisir les teintes grâce à des images informatisées.

**Contact : Joan OUDRY au 03 89 58 83 45**



## **RECYCLAGE = CIVISME**

### **COLLECTE DU VERRE**

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

### **COLLECTE DES VIEUX PAPIERS**

Une benne est placée tous les deux mois sur la place des fêtes.

### **COLLECTE DES HUILES MINERALES (huiles pour moteur uniquement)**

Un récipient est à votre disposition sur la place des fêtes.

### **COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES**

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

### **COLLECTE DES PILES ET BATTERIES DE VOITURE**

Les piles de toutes formes sont à déposer en mairie.

Les batteries de voiture doivent être déposées à la déchetterie.

Pour les encombrants, un numéro vert : le **0 800 80 41 75** est à votre disposition pour un enlèvement « **gratuit** » à votre convenance et à votre domicile par le Smictom ou Emmaüs selon les cas.

Par ailleurs, la **déchetterie est gratuitement à votre disposition** les lundis, mercredis, vendredis et samedis de 8h à 12h et de 13h à 18h (fermeture à 17h du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février)

**Tél. : 03 89 58 80 85 ou Smictom : 03 88 92 27 19.**

### **STOP aux seringues !!**

Plusieurs trieurs se sont fait piquer par des aiguilles usagées. En jetant vos seringues dans vos poubelles, vous exposez vos proches et le personnel de collecte et de tri à des risques graves, infectieux ou toxiques.

### **Que faire des déchets d'activité de soins ?**

Des filières spécialisées existent pour traiter ces déchets.

Pour les seringues, des prestataires spécialisés récupèrent en toute sécurité les seringues à partir de 10 € par an. Information au SMICTOM au 03 88 92 27 19 ou à la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales au 03 88 76 79 86.

Pour les médicaments, les pharmaciens récupèrent tous les médicaments non utilisés avec leurs emballages.

Pour les radiographies médicales, elles sont également récupérées par les pharmaciens sans leurs pochettes puis prises en charge par l'association « Terre d'Amitié »

### **AMELIORATION DU TRI : UN GESTE D'AVENIR ET UN COUT MOINDRE**

Certains se plaignent de l'augmentation de la redevance pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères et, en guise de protestation, peuvent avoir tendance à moins bien trier. Il faut savoir que moins de matériaux recyclables dans la poubelle brune signifie moins de recettes dues à la valorisation de ces matériaux. De plus, une plus grande quantité de déchets à traiter dans la poubelle verte implique un surcoût complémentaire.

**Au total, un mauvais tri = deux facteurs d'augmentation du coût de traitement des ordures.**

**IMPORTANT**

Il faut également rappeler qu'il est impératif de ne pas mettre en sacs ou en sachets les déchets dans la poubelle brune. En effet, la chaîne de tri ne peut traiter que des matériaux en vrac. Des déchets, même bien trier mais en sac finiront comme ceux de la poubelle verte.

Des plantations d'arbres sur le sentier du Rain de l'Annot ont été réalisées avec l'école primaire. Par ailleurs, un petit livret présentant les enjeux paysagers et patrimoniaux est en cours d'impression. Il est réalisé par les écoles avec les aides du CPIE de Lusse et de l'animateur de la communauté des communes.

Une association foncière pastorale devrait voir le jour prochainement sur la route de la Hingrie. Son but sera de gérer le défrichement d'une cinquantaine d'hectares et de louer ensuite les terrains aux agriculteurs intéressés. Quatre autres projets d'amélioration pastorale seront mis en œuvre courant 2004/2005. Ils se situent à Belhengoutte, au col de Fouchy, à la Hingrie et au Rain de l'Annot.

### **Le Palmarès du Fleurissement 2003**

#### **Catégorie "MAISON ET JARDIN"**

- 1<sup>er</sup> prix : Marie-France Entzmann
- 2<sup>ème</sup> prix : Serge Frantz
- 3<sup>ème</sup> prix : Annie Antzenberger

#### **Catégorie "FACADE"**

- 1<sup>er</sup> prix : Anne Marie Benoit
- 2<sup>ème</sup> prix : Didier Buchholtz
- 3<sup>ème</sup> prix : Elisabeth Jacquot

#### **Catégorie "BALCON"**

- 1<sup>er</sup> prix : Jean Pierre Herment
- 2<sup>ème</sup> prix : Annick Ragasse
- 3<sup>ème</sup> prix : Marie Rose Balland

#### **« Prix cantonaux »**

- Marie France Entzmann et Serge FRANTZ ont obtenu le 1<sup>er</sup> prix cantonal en catégorie hors concours et Annie Antzenberger le 3<sup>ème</sup> prix.
- Annie ANTZENBERGER a également obtenu le 1<sup>er</sup> prix par commune.



Sortie du village direction le col de Fouchy



Mai 2004 : La grande échelle des pompiers en fleurs

#### **Entretien des berges et cours d'eau**

Il est rappelé que les propriétaires riverains ont à leur charge l'entretien des berges des cours d'eau.

#### **Abus de prospectus**

Le ministère de l'écologie et de l'environnement vient d'édiiter un autocollant à poser sur la boîte aux lettres si vous ne désirez plus recevoir les imprimés publicitaires et autres imprimés sans adresse. Renseignement en mairie.

# NOS JOIES, NOS PEINES

## LES NAISSANCES DE 2003

**ENGLER Alix**... née le 3 mars 2003 à Sélestat  
De Philippe ENGLER et Sandra KAMMENTHALER

**PAILLOUX Renaud Eric** ... né le 17 juin 2003 à Sélestat  
De PAILLOUX Thierry et Cathy ROYAL

**SCHEMBARI Manuela**... née le 26 juin 2003 à Sélestat  
De Nicolas SCHEMBARI et Josette SPITERI

**LOTZ Kévin Jean-Claude**... né le 26 juin 2003 à Sélestat  
De Christophe LOTZ et Sandra DEBES

**BAEUMLER Luc Roland Edouard Eloi David**..... né le 27 juin 2003 à Colmar  
De Pierre BAEUMLER et Virginie GAUTHIER

**GUNTZ Lisa Mathilde**..... née le 10 juillet 2003 à Sélestat  
De Mathieu GUNTZ et Karin HOFFMANN

**HENRY Dorian Christian Gilbert**..... né le 25 juillet 2003 à Sélestat  
De Cyrille HENRY et Virginie BATLOT

**ROGEL Lali Marie**... née le 2 septembre 2003 à Colmar  
De Jean-Marie ROGEL et Magali LAFOUCRIERE

## LES MARIAGES DE 2003

**LINK Didier et ANDRET Peggy**..... le 10 mai 2003

**VILLEMIN Stéphane et FRANTZ Maryline** ... le 24 mai 2003

**BUCCHOLZ Didier et ABLOUH Aziza**... le 11 octobre 2003

## LES GRANDS ANNIVERSAIRES DE 2003

95 ans de notre doyen **Charles ANDRE** né le 25 mai 1908

95 ans de notre doyenne **Célestine FINANCE** née le 24 février 1908

### **90 ans**

**Henri GAUER** le 15 février 2003

**Aline TOURNEUR** le 1<sup>er</sup> mars 2003

**Lucienne TOURNEUR** le 8 juillet 2003

**Madeleine JACQUOT** le 28 octobre 2003

### **Noces d'or** pour 50 ans de mariage

André WALLER et Sophie Madeleine PFISTER le 23 mai 2003

Denis ROTH et Alette LEGRAND le 28 août 2003

## LES DECES DE 2003

**GASPERMENT René Joseph** décédé le 19 février 2003 à Sainte Marie aux Mines

**FRECHARD Nicole née VECK** décédée le 10 mars 2003 à Sélestat

**GAUER Henri** décédé le 18 octobre 2003 à Ste Marie aux Mines

**SCHMITT Roland** décédé le 19 octobre 2003 à Sélestat

**JEHEL Lucie née LEGRAND** décédée le 26 octobre 2003 à Sainte Marie aux Mines

**ANTOINE Raymond** décédé le 25 novembre 2003 à Sélestat